



Editorial

En ma qualité de rapporteur de la CDCI, dont le rôle est primordial dans l'élaboration du Schéma de la coopération intercommunale, je vous rends compte de la délibération qui a été remise le 12 septembre dernier à Madame la Préfète, à l'occasion d'une réunion de travail.

Il en ressort pour l'essentiel que :
«Le projet départemental de la coopération intercommunale du Tarn élaboré par Madame la Préfète au mois d'avril 2011, et soumis à l'approbation des élus, ne peut être accepté en l'état, tenant compte des délibérations adoptées par les communes et les communautés de communes, les élus rappellent que l'expression des communes prime sur toutes autres, et qu'il ne saurait y avoir intégration forcée de communes isolées dans le périmètre d'un EPCI.

A l'unanimité les élus s'opposent à la suppression pure et simple des syndicats, et plus particulièrement des SRPI.
Après étude au cas par cas, des propositions seront soumises au vote de la CDCI».

Le projet de schéma devant être finalisé au plus tard le 31 décembre 2011, les élus seront appelés à voter le 12 décembre prochain.

D'ici là, et après avoir pris l'attache des élus, la CDCI sera en mesure de présenter des amendements, qui pour être recevables, devront avoir été votés à la majorité des 2/3 des membres de la CDCI qui en compte 42.

Vous ne manquerez d'être tenus(es) fidèlement informés(ées).

Le Président,
Sylvain FERNANDEZ

Sommaire

Compte rendu de l'AG d'Albi	p1-2	Création d'une commission intercommunale des impôts directs	p4
Congrès National des Maires	p3		
Le Tarn bientôt «tout numérique»	p3		
Les paniers repas dans la restauration scolaire	p4		



Compte rendu de l'Assemblée Générale d'Albi le 2 juillet 2011

L'assemblée générale de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn qui s'est déroulée à ALBI le 2 juillet dernier, a débuté, par une allocution de bienvenue du Maire d'Albi, M. BONNECARRERE et comme à l'accoutumée, par une lecture du rapport statutaire et par l'approbation des comptes. Il a été procédé ensuite, en présence de Madame la Préfète et de Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture du Tarn, à la signature de la nouvelle charte en matière d'urbanisme, laquelle est désormais consultable sur le site de notre association, et dont les principales dispositions seront commentées à l'occasion de séances de formation.

Enfin, une motion a exprimé le désaccord des élus quant à la suppression pure et simple des syndicats, et notamment des SRPI, dans le projet de schéma départemental de la coopération intercom-

munale, et a été adoptée à l'unanimité ; le texte de cette motion est également consultable sur le site de notre association.

A l'occasion de son allocution, le Président Sylvain Fernandez a rappelé :

«A l'heure de la réforme sur la fiscalité et celle des territoires, quel avenir existe-t-il encore dans l'autonomie de décision de nos collectivités.

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la Contribution économique territoriale (CET), a soulevé de nombreuses inquiétudes en ce qui concerne la question de l'autonomie fiscale, normalement garantie par l'art. 72-2 C.

Sur les 30 Mds euros que rapportait la TP, seuls 65 % sont compensés par des recettes fiscales, le reste étant alloué en subventions par l'Etat.

Ils ont dits :

Philippe Bonnacarrère, Maire d'Albi :

«Vous dire... notre souhait de pouvoir avoir plus que jamais demain, une relation de confiance, une relation forte, entre l'agglomération albigeoise et l'ensemble du département. Nous sommes conscients de notre part de responsabilité dans ce cadre»...

«Avec mes 16 collègues de la communauté d'agglomération nous sommes aujourd'hui sur une ligne... de mutualisation et une ligne d'interdépendance»

«la mutualisation n'est pas simplement qu'un enjeu d'économie elle est aussi un enjeu de service public»

«à ce niveau d'interconnexion... nous sommes très clairement dans une situation que je qualifierais d'interdépendance»

Thierry Carcenac, Président du Conseil Général

«Je tiens à remercier le Président des actions que nous menons ensemble» ...

«Le monde bouge donc on ne peut pas rester figés et les propos d'André Laignel n'étaient pas de dire : « on reste et puis on ne change rien »...»

«L'Etat on le sait est actuellement impécunieux, il a beaucoup emprunté c'est vrai ; en 8 ans on a le déficit de l'Etat qui a doublé. Donc si l'on raisonne comme cela on se dit bien sûr que cela va poser des problèmes, comment va-t-on pouvoir donner plus aux collectivités locales dans cette affaire-là ?».

« Au niveau des collectivités locales, la seule marge que nous ayons actuellement c'est la péréquation. Et c'est cette péréquation horizontale qui prend à l' pour donner à l'autre»...

«Les dotations de l'Etat, on le sait, sont figées pour trois ans»...

«C'est une vraie difficulté pour pouvoir s'organiser pour le département»...

«Nous avons des dépenses qui augmentent et des recettes qui baissent»...

Marcelle Pierrot, Préfète du Tarn

«je vais ajouter aux plaidoiries mais au nom de la cause de la loi du 16 décembre 2010»

«la loi votée en décembre dernier est équilibrée et garantit l'autonomie de décision des collectivités locales elle l'encadre certes, mais elle la fortifie aussi par un mécanisme fort de péréquation»

«l'objectif est d'arriver à une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités au plus tard le 1er juin 2013»

«les membres de la CDCI ont à chaque étape du processus d'élaboration, la possibilité d'amender le projet»

«même si le moment venu en tant que représentante de l'Etat dans le département je devrai quand même assumer ma responsabilité»

Cette suppression de la TP va se traduire par une perte financière pour l'Etat d'environ 9 Mds d'euros pour 2010 et de 7.5 Mds d'euros pour 2011, qui sera bien entendu répercutée sur les collectivités territoriales, qui en plus vont connaître un gel de leurs dotations pour les trois prochaines années.

La réforme de la Taxe professionnelle, accompagnée de la nouvelle organisation territoriale, correspond à une recentralisation de l'Etat par la mise «sous tutelle» des collectivités territoriales.

En effet, ce texte porté par un président de Région JP Raffarin, avait d'ailleurs été baptisé Acte 2 de la décentralisation. Il est devenu l'acte I de la Recentralisation.

Cette perte d'autonomie sera, à terme, néfaste à l'ensemble des collectivités.

Le constat est donc sévère : les collectivités territoriales n'ont plus suffisamment d'autonomie financière pour accroître leurs ressources.

Etant dans un département très rural, les petites communes du Tarn sont amenées à exercer et à assumer des tâches et des dépenses qui dépassent largement les moyens financiers dont elles disposent.

Je voudrais également, vous faire part de mon inquiétude quant à la tentation de Bercy de mettre en place des coûts standards.

La mise en place de coûts standards est destinée à permettre à chaque collectivité de se comparer avec les autres.

Il faut cependant éviter l'hypocrisie dans ce genre de proposition.

En effet, le rapport est sous-titré «les enjeux de la maîtrise des dépenses publiques» et l'objectif peut donc être utilisé pour fixer le niveau des enveloppes de financement allouées aux collectivités locales, au regard du service qu'elles ont à rendre.

Deux objectifs très différents peuvent ainsi être assignés aux coûts standards, un objectif informationnel, un autre objectif qui vise à réduire le niveau de dépense des collectivités qui ne sont pas dans le standard, en fixant une norme de dépense correspondante à un niveau de service à fournir. ...»

«Cela va nous obliger à fonctionner autrement, à inventer une nouvelle gouvernance qui va nous faire passer de la compétition à la coopération.

A ce jour, on peut noter une vive et réelle inquiétude de la part des Elus, concernant le devenir de nos

territoires.

Hormis le redécoupage et la fusion de plusieurs Intercommunalités, il est question, en plus, de la suppression de l'ensemble des Syndicats de Regroupement Pédagogique Intercommunal du Tarn.

Chose inacceptable pour la majeure partie des Elus.

Je vous propose aujourd'hui, la mise au vote d'une Motion s'opposant fortement à la suppression de l'ensemble des SRPI dans le département du Tarn.»

Lecture de la Motion et Vote :

vote à « l'unanimité » de la Motion

André Laignel, secrétaire Général de l'AMF :

«Le thème que vous avez choisi pour votre congrès, l'autonomie, démontre déjà une première chose, c'est que vous vous interrogez sur sa réalité ...et donc je vais m'en tenir à ce qui vous préoccupe le plus directement, c'est-à-dire l'avenir des financements de solidarité et d'autre part bien entendu l'évolution de l'intercommunalité...»

«...Si vous n'aviez pas eu de financements de solidarité, combien de vos projets auriez-vous eu à abandonner...»

«...L'autre sujet, et qui est de pleine actualité, c'est l'intercommunalité...je suis profondément choqué par les pouvoirs exorbitants qui sont donnés au Préfet...».

«...si la CDCI n'arrive pas à se mettre d'accord sur les amendements ...à la majorité des 2/3, vous n'aurez plus après cela aucune capacité d'intervention...»

«...à partir du 1er janvier seuls les préfets auront la capacité d'intervenir à nouveau...»

«...la commune doit rester le socle fondamental de nos institutions locales et de la République...» (applaudissements).

«...M. Raffarin a dit : «quand on remplace un impôt par des dotations c'est une recentralisation » ».

«...Depuis 2007 sans interruption, les marges de manœuvre de nos collectivités locales se sont resserrées...»

«...aujourd'hui la plupart des régions et des départements baissent de manière considérable leurs aides au niveau inférieur...»

«...il faut que du prochain congrès des maires de France à Paris, sorte une voix unie, forte, combative, qui nous permette de dire que sans nos collectivités territoriales, c'est l'ensemble de la nation qui s'appauvrit et c'est l'ensemble de nos habitants qui sont en cause».

Congrès National des Maires

Le Congrès des Maires de France aura lieu cette année du 22 au 24 novembre prochain sur le thème « Le Maire, l'intérêt général et le citoyen ». A cette occasion et comme chaque année, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn organise un déplacement qui aura lieu du 22 au 25 novembre.

Cette année est particulière en raison du vote pour le Président de l'Association des Maires de France. Si vous n'êtes pas inscrit ou représenté par un membre de votre conseil, vous avez la possibilité de nous faire parvenir le pouvoir joint au dossier

d'inscription de l'AMF.

Le Président, Sylvain Fernandez, sera présent au Congrès et pourra donc, si vous le souhaitez, honorer votre pouvoir, sachant que le nombre de pouvoirs maximum est de 50, que les pouvoirs dépassant ce quota ne sont pas reportables et seront considérés comme caduques. Nous vous invitons donc à prendre contact avec Frédéric Martinez au 05 63 60 16 37 pour toute information relative au règlement du vote mais aussi pour avoir connaissance de la liste d'élus susceptibles de recevoir votre pouvoir.

«Le Tarn», bientôt «tout numérique»

Prêt pour le tout numérique



Pour en savoir plus :
www.tousaunumerique.fr
ou 0 970 818 818 (prix d'un appel local)

La région Midi-Pyrénées est l'une des prochaines régions de France à passer à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

Le 8 novembre 2011, la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter et être remplacée par une diffusion exclusivement numérique. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation est compatible avec le numérique. Ils risquent de se retrouver devant un écran noir après le 8 novembre 2011 !

Une particularité sur notre département qui est couvert par deux émetteurs principaux :

Le Pic du Midi situé en région Midi Pyrénées avec une date de passage le 8 novembre 2011

Le Pic de Nore situé en région Languedoc-Roussillon avec une date de passage au 29 novembre 2011

Pour les téléspectateurs dirigés vers le Pic de NORE :

- soyez prêts pour le numérique dès le 8 novembre 2011, vous aurez à faire une recherche et mémorisation des chaînes le 29 novembre 2011 pour toutes vos chaînes TNT.
- vous dépendez d'un émetteur secondaire relevant du Pic de Nore, vous devrez être prêts pour le 8 novembre avec une première recherche et mémorisation des chaînes au 8 novembre et réaliser de nouveau cette opération au 29 novembre 2011.

Antenne râteau

Tous les foyers qui reçoivent

aujourd'hui les six chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 8 novembre 2011, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique.

Vous avez un doute ? Si vous voyez des bandeaux d'information défiler sur votre télé depuis le 8 septembre 2011 c'est que vous recevez encore le signal analogique : il est temps de vous équiper !

Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité, en signant la charte de confiance «tous au numérique». Ils sont reconnaissables grâce à un label «Professionnel agréé - tous au numérique». La liste des professionnels agréés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel : 0970 818 818

Des aides financières et techniques

Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure.

«Tous au numérique» a mis en place de nombreux outils d'information. L'Info Mobile, en tournée dans la région, passera ainsi près de chez nous.

Les guides «tous au numérique» répondront à vos questions. Le site internet www.tousaunumerique.fr et le centre d'appel ouvert du lundi au samedi de 8h à 21h complètent le dispositif. Vous pourrez ainsi tout savoir sur le passage à la télé tout numérique : les modalités, le calendrier et les aides !

Brèves :

CPAM du Tarn : aider les plus démunis

Comment résoudre le problème de l'accès aux soins des plus démunis ? Depuis le 1er janvier 2011, la CPAM du Tarn y répond par une innovation de taille : la mise en place du tiers payant intégral pour les bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS), soit près de 3 000 assurés dans le département. « Notre ambition est de faciliter l'accès aux soins des personnes à revenus modestes qui ont tendance à renoncer à se faire soigner en raison de leurs difficultés sociales », explique Michel Vialelle, président de la Cpm.

Concrètement, en cas de soins, les bénéficiaires de l'ACS, qui sont déjà dispensés de l'avance de frais sur la part remboursée par l'Assurance Maladie, n'auront même plus à payer la part complémentaire qui restait due.

Une avancée importante et d'autant plus remarquable qu'elle est le fruit d'un véritable partenariat entre la CPAM, les syndicats des médecins généralistes et les mutuelles.

«Sport et Alcool»

Pour défendre les valeurs sportives, le respect des règles est essentiel !

Il est reconnu que le sport transmet des valeurs indispensables à l'individu pour vivre en société. Toutefois, nous devons déplorer une incohérence majeure dans les us et coutumes de certaines associations sportives en ce qui concerne la consommation et vente d'alcool.

Ceci n'est pas nouveau, la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 évoquait : « il n'est pas acceptable que la vente de boissons alcooliques soit considérée comme un mode ordinaire de financement des clubs sportifs alors même que ceux-ci se doivent d'exercer une action éducative ». Afin de rappeler à chacun ses devoirs, responsabilités et de donner des pistes de prévention, un livret intitulé sport & alcool vous sera prochainement envoyé. Il sera aussi diffusé auprès des fédérations sportives et associations locales.

Ce projet soutenu par la Préfecture et le Conseil Général est mené par l'ANPAA 81, le CDOS 81 et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Chronique juridique

Cour administrative d'appel de Marseille n°09MA011028

Confirmant un jugement du Tribunal administratif, la cour administrative d'appel de Marseille a estimé que la protection de l'article L2123-35 du Code Général des collectivités territoriales « n'était pas limitée au cas de violences, menaces ou outrages mais pouvait

être accordée à raison de toutes menaces ou attaques dont les élus feraient l'objet ».

La loi du 27 février relative à la démocratie de proximité a étendu cette protection aux élus locaux « victimes de violences outrages, ou de malédictions de même ordre ».

Les paniers repas dans la restauration scolaire

Une réponse ministérielle du 7 septembre 2000 indique que les paniers repas sont autorisés lorsque la santé de l'enfant nécessite un régime alimentaire particulier (allergies ou maladie chronique), en se référant aux circulaires n°2001-118 du 25 juin 2011 sur la composition des repas servis en restauration scolaire et n°2003-135 du 9 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé.

La conservation des paniers repas doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité contenues dans l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration scolaire à caractère

social.

Ces textes ne prévoient pas la possibilité pour les parents de fournir à leurs enfants un panier repas en dehors des cas de régime alimentaire nécessitant l'élaboration d'un protocole d'accueil individualisé (point 3.1.1 de la circulaire de 2003).

Cependant, il ne s'agit que de circulaires, et donc a priori de recommandations, le fonctionnement du service de restauration scolaire étant sous la responsabilité de la collectivité (service public facultatif).

Mais attention aux conséquences, pour la commune, eu égard au principe d'égalité des usagers devant le service public.

Création d'une commission intercommunale des impôts directs

Suite à l'article 34 de la 4ème Loi de finances rectificative pour 2010, la création d'une commission intercommunale des impôts directs, jusqu'ici facultative, devient désormais obligatoire à compter du 1er janvier 2012.

Compte tenu des délais et à l'initiative de l'Association des Maires de France, le Sénat a voté à l'unanimité, le 23 juin dernier, un amendement permettant le report de la date définitive de délibération jusqu'au 30 décembre 2011.

Ainsi, chaque EPCI levant la TPU pourra délibérer soit avant le 1er octobre pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1er janvier 2012, soit avant le 31 décembre, pour que la commission exerce ses compétences à partir du 1er avril 2012.

La délibération instituant la commission devra être notifiée à la DG-FIP, via les services préfectoraux, au plus tard dans les 15 jours suivant la date limite.

Cette commission sera composée de 11 membres, à savoir, le Président de l'EPCI ou vice-président délégué et de 10 commissaires.

Cette commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et des biens divers et elle donne également un avis sur les évaluations foncières de ces biens. En cas de refus ou de désaccord de la commission pour donner son appui, la liste des locaux types et les évaluations foncières sont arrêtés par l'administration fiscale.

Enfin, la commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeurs locatives sur les établissements industriels.

Brèves

Formation 2011

Après-Midi à partir de 14h30

Formation et évaluation des personnels territoriaux

✓ Lundi 3 Octobre 2011 à Dourgne (Salle d'Honneur de la Mairie)

✓ Lundi 10 Octobre 2011 à Valence d'Albigeois (Salle de la Mairie)

Soirées à partir de 19h

Les finances intercommunales

Les réunions prévues les 6, 13 et 20 octobre prochain sur le thème « Les Finances Intercommunales » sont reportées au printemps 2012, les futures dates vous seront communiquées en temps voulu.

La charte urbanisme

✓ Jeudi 3 Novembre 2011 à Saint Sulpice (Salle René Cassin)

✓ Jeudi 10 Novembre 2011 à Laboulbène (Salle de Laboulbène)

✓ Lundi 14 Novembre 2011 à Lescure d'Albigeois (Salle Communale Moïse David)

Internet

www.maires81.asso.fr

Nouveautés sur le site internet :

- possibilité de s'inscrire aux formations de la saison 2011-2012

- document d'information sur le passage à la TNT

- nouvelle rubrique à propos du service de dématérialisation des ACTES

Rappel des codes d'accès

Nom d'utilisateur : adm81

Mot de passe : adm81-2004

Dématérialisation des Actes : Info

Notre Association vous propose de bénéficier d'un accès à la plate-forme : S2LOW, afin de dématérialiser vos actes pour les contrôle de légalité.

Le coût d'accès et d'utilisation de la plate-forme S2low est compris dans la cotisation annuelle. Le coût du certificat électronique, vous permettant de signer l'envoi des actes reste à votre charge. (67 euros TTC/an)

Pour toute question n'hésitez pas à contacter Patricia Rabion au 05.63.60.16.47 ou par courriel : demat.actes@maires81.asso.fr

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639 - 2566